

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018
Procès-verbal n° 13-2018

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUGEAUX Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur ROUGEAUX Jean-Pierre – Monsieur ROUGET Jean-Claude – Monsieur RETORNAZ Dominique – Madame RAMBAUD Marie-Pierre – Madame MAGNIN Odile - Madame BAILLY Béatrice - Monsieur CLAPPIER Pascal - Monsieur GIRAUD Éric – Madame CLEMENT-GUY Laurence - Monsieur PRAT Jacques – Monsieur LE GUENNEC Patrick - Madame FALCOZ Corine

Etaient représentés : Madame FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à Madame RAMBAUD Marie-Pierre) – Monsieur MARTIN Jean-Marie (donne procuration à Madame MAGNIN Odile) - Madame GOBERT Maud (donne procuration à Monsieur GIRAUD Éric)

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SITUATION CONTRACTUELLE DU DIRECTEUR DE VALLOIRE TOURISME

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 abstentions (refus de prendre part au vote : CLEMENT-GUY Laurence, PRAT Jacques, LE GUENNEC Patrick et FALCOZ Corine) de prendre acte de l'information délivrée sur la situation contractuelle du directeur de Valloire Tourisme, et de valider les modalités de règlement de la situation née des versements de salaire indus au directeur de Valloire Tourisme en l'absence du respect des formalités légales préalables à raison d'une part, du paiement de 24 jours de travail supplémentaires de travail et d'autre part, de la récupération par le directeur de Valloire Tourisme de 12 jours de travail supplémentaires d'ici le terme de son contrat de travail et en cas d'impossibilité, du paiement également de ces douze jours.

2 - CONVENTION AVEC LE SAF (SECOURS AERIEN FRANÇAIS) RELATIVE AUX SECOURS HELIPORTES POUR LA SAISON 2018-2019

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le tarif de 56.80 € TTC la minute de vol, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SAF.

3 - CONVENTION AVEC LA SEM VALLOIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DES SECOURS SUR PISTES POUR LA SAISON 2018-2019

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'organisation des secours sur pistes pour la saison 2018-2019.

4 - TARIFS DES SECOURS SUR PISTES DE LA SEM VALLOIRE, DES TRANSPORTS SANITAIRES PAR AMBULANCES ET PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL ET D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE (SDIS) ET DES SECOURS HELIPORTES POUR LA SAISON 2018-2019

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs des secours sur pistes et consécutifs à ceux-ci ainsi que fixés ci-dessous.

TARIFS DES SECOURS SUR PISTES :

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

❖	FRONT DE NEIGE, TRANSPORT	66 €
❖	ACCOMPAGNEMENT (zone rapprochée et éloignée)	66 €
❖	ZONE RAPPROCHÉE	227 €
❖	ZONE ÉLOIGNÉE SUR PISTE	378 €
❖	ZONE HORS PISTE DE PROXIMITÉ	393 €
❖	ZONE HORS PISTE	737 €
❖	INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES :	
	- PISTEUR SECOURISTE	72 €/heure
	- ENGIN DE DAMAGE	230 €/heure
	- SCOOTER, QUAD, 4X4	85 €/heure
❖	FRAIS DE RELANCE IMPAYES :	30 €

TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES EN AMBULANCES :

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

Transports primaires :

❖	BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	150 €
❖	BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER ST JEAN MNE	230 €
❖	CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE - DZ	130 €

Transports secondaires :

❖	CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER ST JEAN MNE	230 €
❖	CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER CHAMBÉRY	440 €
❖	CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER GRENOBLE	535 €

TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES PAR LE SDIS 73 (UNIQUEMENT EN CAS DE CARENCE DES AMBULANCES) :

Jusqu'au 31 décembre 2018 : Tarif unitaire en euros TTC :

❖	BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	200 €
❖	BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER	313 €

A compter du 1^{er} janvier 2019 : Tarif unitaire en euros TTC :

❖	BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	202 €
❖	BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER	316 €

TARIF DES SECOURS HÉLIPORTÉS :

Tarif à la minute en euros TTC :

❖	LA MINUTE DE VOL	56.80 €
---	------------------	---------

5 - SUBVENTION AU TENNIS CLUB POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- décide d'allouer au Tennis Club une subvention d'un montant de 3000 € pour l'année 2018,
- précise que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de ces subventions,
- précise que les crédits alloués pour l'année 2018 sont inscrits au budget 2018, au compte 65748.

6 - SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR LA REALISATION DES ACTIVITES DE SKI NORDIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'allouer à la coopérative scolaire une subvention complémentaire d'un montant de 950 € pour les activités de ski nordique pour l'année scolaire 2018/2019,
- précise que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de ces subventions,
- précise que les crédits alloués pour l'année scolaire 2018/2019 seront inscrits au budget primitif 2019, au compte 65748.

7 – CONCOURS FINANCIER A THEO LOPEZ POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer à Théo Lopez pour la saison 2018/2019 un concours financier exceptionnel d'un montant de 8 560 €.

8 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REAMENAGEMENT DU CENTRE MEDICAL - AVENANT N° 2 AU LOT N°1

Affaire retirée de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 3 décembre 2018 à 22h10.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX